

La Défense, le 30 avril 2020

NOTE D'INFORMATION N° 20/2020

Objet : Déconfinement et retour en entreprise

À la suite des annonces du Gouvernement mardi 28 avril sur la reprise d'activité et l'organisation du déconfinement, la direction de GSA+ a décidé de retenir les modalités de retour à l'emploi suivantes :

1. Prolongation du télétravail

Dans le prolongement des préconisations du gouvernement, le télétravail se poursuivra pour les collaborateurs jusqu'au **2 juin prochain**.

2. Retour en entreprise sur la base du volontariat :

Les collaborateurs souhaitant revenir travailler dans les locaux de l'entreprise à partir du 11 mai 2020 devront se faire connaître auprès de leur hiérarchie pour la mise en place d'un planning de roulement.

Ceux qui ont été en contact avec des personnes atteintes du coronavirus devront rester confinés chez eux 14 jours. Les salariés les plus vulnérables devront rester confinés chez eux et poursuivront le télétravail.

L'effectif présent dans les locaux sur une même journée sera de 2 personnes minimum, le maximum ne pouvant dépasser 12 salariés.

La surface des locaux et l'aménagement des bureaux permettent la distanciation sociale.

Un certain nombre d'aménagements sont prévus pour organiser au mieux le retour et limiter au maximum les risques :

- Désinfection complète des locaux, poignées de porte, interrupteurs, claviers ...pour le 11 mai et à chaque jour de présence
- Un sens de circulation pour entrer et sortir devra être respecté : entrée par la porte « accueil » côté ASSURATOME, sortie par la porte côté « service support ».
- Extension des plages horaires
 - Les plages horaires d'ouverture de l'entreprise seront étendues de 7h30 à 19h30 pour permettre l'utilisation des transports en commun en dehors des heures de pointe.
- Remboursement du parking
 - Les collaborateurs souhaitant venir en véhicule personnel pourront demander le remboursement du stationnement au parking jusqu'au 2 juin inclus.
- Chaque collaborateur a du matériel informatique et téléphonique dédiés, ils ne doivent pas être partagés avec d'autres collaborateurs

- L'utilisation des fontaines à eau est autorisée mais il est obligatoire d'utiliser au préalable du gel hydroalcoolique et de ne pas laisser sa vaisselle personnelle en contact avec l'arrivée d'eau.
- Les portes des bureaux devront restées ouvertes afin de limiter l'usage des poignées.

3. Organisation dans les bureaux

3.1 Dans les locaux de l'entreprise :

- Les réunions et déplacements en extérieur sont interdits jusqu'à nouvel ordre
- Les réunions dans les locaux pourront être autorisés.
Les salles de réunion pourront être utilisées avec un maximum de salariés physiquement présents en réunion :
 - salle Assuratome : 3 personnes maximum
 - Salles Tour W1 ou W2 : 4 personnes maximum
 - salle Tour W 1 et 2 : 8 personnes maximum.
 Les réunions en visioconférence seront à privilégier.
- Le rassemblement de plusieurs collaborateurs dans une seule salle devra être limité et les gestes barrières respectés (distance d'un 1,50 mètre minimum entre deux personnes).
- Les bulles ne pourront être utilisés que pour deux personnes maximums.
- Accès à la cafétéria :
Elle reste accessible, en particulier pour utiliser les différents appareils présents (frigo, micro-ondes ..).
En revanche, 4 personnes maximum seront autorisées en même temps dans la pièce.

3.2 La prise des repas :

Nous n'avons à ce jour pas connaissance de la reprise de l'activité du RIE, ni des restaurants / ventes à emporter situés sur La Défense. Il est donc recommandé à ceux qui viendront au bureau de prévoir de quoi déjeuner sur place et faire réchauffer dans la salle cafétéria.

En outre, pour permettre la prise des repas sans risque, il est autorisé à titre exceptionnel de déjeuner à son bureau jusqu'à nouvel ordre.

4. Mise à disposition de matériels

- Mise à disposition de masques
Un stock de masques jetables est actuellement disponible ; il est réservé aux collaborateurs ayant à se rendre dans les locaux de l'entreprise.
Une nouvelle commande de masques lavables a été effectuée, ils seront livrés le 12 mai au plus tard.
Deux masques lavables seront donnés à chaque collaborateur lors de leur venue.
- Commande de gels hydroalcooliques
Une commande de gels hydroalcooliques a été réalisée ; les produits sont disponibles et devraient arriver prochainement.
A ce jour, il reste des bidons de gel hydroalcoolique répartis dans les différents bureaux et open spaces.

- Commande de gants jetables
Une commande de gants jetables a également été réalisée ; les produits sont disponibles et seront à disposition au service RH.
- Lingettes désinfectantes :
Des lingettes désinfectantes seront mises à la disposition des collaborateurs pour l'utilisation de la machine à café, fontaines à eau.
- Vitre plexiglass :
Un écran plexiglass sera installé sur le bureau d'accueil

5. Chômage partiel

Le chômage partiel pour les collaborateurs les plus impactés par la diminution d'activité effective depuis le début du confinement, se poursuit.

Les salariés seront informés par leur hiérarchie de cette prolongation.

Comme déjà évoqué, la rémunération des collaborateurs impactés par cette mesure sera maintenue à 100%.

Il sera demandé à ces personnes de prendre une journée de RTT d'ici fin mai.

La direction travaillera dans les prochains jours en appui avec les membres du CSE sur l'organisation du travail après le 2 juin 2020.

Ce plan de reprise sera intégré au DUER et communiqué aux collaborateurs

La direction appelle les collaborateurs à la **responsabilité et la solidarité** de chacun et précise que les mesures seront susceptibles d'évoluer en fonction des recommandations du gouvernement.

Il est rappelé à tous l'importance des gestes barrières.

Le service RH se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Diffusion générale

Gaëlle BONTET

